

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 août 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 juin 2020, la députée de Marie-Victorin inscrivait au feuillet des questions sur le dépôt d'un mémoire par le Protecteur du citoyen à la Commission de la santé et des services sociaux du Québec portant sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

À cet égard, nous vous acheminons les précisions ci-dessous :

Les recommandations du Protecteur du citoyen ne s'adressaient pas directement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Celles-ci s'adressaient à la Commission qui n'a visiblement pas retenu les recommandations S-7 et S-8 qui portaient sur les profils de la clientèle des personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD public ou privé conventionné, ou sur les moyens requis afin d'adapter l'approche milieu de vie aux profils des personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD public ou privé conventionné, ainsi que sur l'offre de services disponible à l'aide d'outils comme le plan de services individualisé. Dans ce contexte, le MSSS n'a pas à présenter et à mettre en œuvre des actions sur celles-ci.

Cependant, plusieurs actions ont été réalisées ou sont en réalisation en lien avec les recommandations du Protecteur du citoyen concernant les personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD. Notamment, le MSSS travaille actuellement à l'élaboration de la Politique d'hébergement et de soins et de services de longue durée ainsi qu'à la définition de son plan d'action, dont les parutions sont prévues respectivement à la fin de l'été et au courant de l'automne 2020.

... 2

L'objectif de cette politique sera de mettre de l'avant une approche novatrice dans les milieux d'hébergement de longue durée qui sera adaptée aux besoins des différentes clientèles qui y résident, dont les personnes de moins de 65 ans.

Par ailleurs, les CHSLD doivent évaluer les besoins de tous les résidents afin de leur offrir des soins et des services adaptés. En date du 14 septembre 2019, 95 % des résidents en CHSLD avaient une évaluation à jour.

Pour la clientèle présentant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA), des travaux ont eu lieu entre 2016 et 2018 afin d'obtenir une vision d'ensemble des milieux résidentiels au Québec, et de documenter l'adéquation entre les besoins et les ressources résidentielles mises en place. Cette évaluation des besoins a permis d'émettre sept recommandations. Parmi celles-ci, il a été recommandé de définir et développer de nouveaux modèles d'hébergement et de soins de longue durée adaptés aux besoins de la clientèle.

À cet effet, le MSSS a amorcé des travaux au printemps 2019 pour développer de nouveaux modèles, soit des maisons des aînés et des maisons alternatives. La Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés collabore avec la Direction générale des aînés et des proches aidants pour le développement de ces nouveaux modèles. La maison alternative accueillera une clientèle adulte vivant une situation de handicap en raison d'une DP, d'une DI ou d'un TSA. Quelque 1020 places sont prévues en maisons alternatives, pour une ouverture prévue en 2022.

En terminant, soyez assuré que le MSSS a donné suite à l'ensemble des recommandations de la Commission de la santé et des services sociaux du Québec portant sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,



Marguerite Blais

N/Réf. : 20-MS-06769